

Ville de Métis-sur-Mer



PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE MÉTIS-SUR-MER

AVIS PUBLIC

Publications de postes municipales où sont souhaitables la connaissance d'une langue autre que le français

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, Directeur général, que selon la Charte de la langue française du Québec, une municipalité doit dans les 3 mois suivant la fin de leur exercice financier, publier les postes municipales où sont souhaitables la connaissance d'une langue autre que le français (article 20.1 de la Charte):

- Directeur ou Directrice général (e)
- Assistant ou assistante Directeur ou Directrice général (e)
- Président ou Présidente de l'Arrondissement MacNider

Donné à Métis-sur-Mer, ce 24 février 2023

Stéphane Marcheterre, Directeur général et greffier-trésorier



Ville de Métis-sur-Mer



PROVINCE OF QUEBEC TOWN OF MÉTIS-SUR-MER

PUBLIC NOTICE

<u>Publications for municipal positions where knowledge of a language other than</u> <u>French is desirable</u>

PUBLIC NOTICE, is hereby given by the undersigned, Director General, that according to the Charte de la langue française du Québec, a municipality must, within 3 months following the end of their fiscal year, publish the municipal positions where knowledge of a language other than French is desirable (section 20.1 of the Charte):

- General Manager
- Assistant General Manager
- President of the MacNider Borough

Given at Métis-sur-Mer, this 24th day of February 2023

Stéphane Marcheterre

Director General and Secretary-Treasurer